Envoyé en préfecture le 04/12/2023
Reçu en préfecture le 04/12/2023
Publié le 04/12/2023
ID : 007-250702388-20231123-DBS202357-DE

Date de mise en ligne : 04/12/2023

Syndicat Mixte
Parc Naturel Régional
des Monts d'Ardèche

REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU SYNDICAL DU 23 NOVEMBRE 2023

N° DBS 2023-57

Objet :

Candidature à l'animation et à la Présidence du site Natura 2000 des tourbières du plateau de Saint-Agrève

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois novembre, à Jaujac à 17h30, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Dominique ALLIX.

Nombre de voix en exercice : 40
Nombre de voix présentes et représentées : 26
Date de convocation : 16 novembre 2023
Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 0

Présents :

ALLIX	Dominique	LECLERC	Thierry
ANCHISI	Jean-Pierre	MENGIN	Jean-Marie
BÖHLE	Patrick	RIEU-FROMENTIN	Françoise
BROUSSE	Christian	DELEUZE-DALZON	Chloé
FEOUGIER	Alain	MASSEBEUF	Isabelle
GUILLO	Vincent	VIDAL	Carine
HOUETZ	Marion		

Représentés :

BOUET	Lynda	procuration à	HOUETZ	Marion
L'HERMINIER	Raoul	procuration à	GUILLO	Vincent
USALA	Catherine	procuration à	BÖHLE	Patrick
VERNOL	Daniel	procuration à	ALLIX	Dominique

Excusé :

TISSIER Pierre

Absents :

AMRANE	Nadia	WESTERLOPPE	Marie-Laure
BASTIDE	Bérangère	DELABRE	Philippe
BOYER	Joël	DUCHAMP	Cécile
DUPRE	Laurie	TOURVIEILHE	Max
TEYSSIER	Baptiste	OUILLON-PELISSIER	Elisabeth

Envoyé en préfecture le 04/12/2023
Reçu en préfecture le 04/12/2023
Publié le 04/12/2023
ID : 007-250702388-20231123-DBS202357-DE

Les directives européennes « Habitats » et « Oiseaux » visent à préserver certaines espèces et habitats naturels à l'intérieur du réseau de sites Natura 2000. Dans le cadre de la mesure 2.1 de la Charte du Parc « Protéger et gérer les réservoirs de biodiversité », le Parc a souhaité participer à cette démarche en assurant la mission d'animation et de gestion de plusieurs sites Natura 2000 dont le site B22 « Tourbières du plateau de Saint-Agrève » FR8201667.

La structure animatrice du site et son Président sont élus pour 3 ans par les élus en présence lors du comité de pilotage du site. Il convient aujourd'hui de procéder à la réélection de la structure animatrice et de son Président pour le site des tourbières du plateau de Saint-Agrève.

Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche souhaite poursuivre l'animation engagée sur cet espace Natura 2000 dans la mesure où aucune autre structure ne souhaite se porter candidate.

Il souhaite également présenter une candidature à la Présidence.

Monsieur Jean Pierre ANCHISI, actuel Président de site, propose de se porter candidat à la présidence du Comité de pilotage pour cette nouvelle période 2024-2026.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

DECIDE

- D'APPROUVER la candidature du Parc en tant que structure animatrice du site Natura 2000 B22 « Tourbières du plateau de Saint-Agrève » FR8201667 pour une période de 3 ans, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026,
- DE VALIDER et PROPOSER Jean-Pierre ANCHISI à la Présidence du Comité de pilotage du site Natura 2000 précité,
- D'AUTORISER le Président à signer la convention désignant la structure animatrice du site ainsi que toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Jaujac, le 23 novembre 2023, pour extrait conforme

Le Président
Dominique ALLIX

SYNDICAT MIXTE PNR des Monts d'Ardèche 07380 JAUJAC